



## Numéro de TVA intracommunautaire

Vérfié le 01 janvier 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé des finances


Toute entreprise redevable de la TVA dans l'Union européenne (UE) dispose d'un numéro d'identification fiscal individuel délivré par le service des impôts. L'entreprise doit faire figurer ce numéro sur ses factures, ses déclarations d'échange de biens et ses déclarations de TVA. Pour les entreprises domiciliées en France, le numéro est constitué du code FR, d'une clé informatique à 2 chiffres ou lettres et du numéro Siren de l'entreprise (9 chiffres).


### Demande par un assujetti redevable de la TVA

Si l'entreprise est assujettie redevable (livraisons de biens et prestations de service réalisées à titre onéreux), son service des impôts des entreprises (SIE) lui transmet automatiquement le numéro de TVA intracommunautaire lors de son immatriculation. Il figure également sur les déclarations de TVA.

Le vendeur doit obtenir le numéro d'identification à la TVA de l'acheteur pour pouvoir bénéficier de l'exonération de TVA sur les livraisons intracommunautaires. Ce numéro doit avoir été attribué à l'acheteur par un pays différent de celui d'où partent les achats.

Où s'adresser ?

- [Service des impôts des entreprises \(SIE\)](https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts)  (<https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts>)

 **À savoir** : une entreprise immatriculée dans un territoire français d'outre-mer n'a pas de numéro de TVA intracommunautaire. Une entreprise enregistrée à Monaco dispose d'un numéro de TVA intracommunautaire français.

### Demande par un assujetti non redevable de la TVA

Si l'entreprise est assujettie non redevable, l'attribution d'un numéro de TVA intracommunautaire n'est pas automatique.

Cela concerne par exemple :

- L'assujetti soumis au régime de la franchise en base de TVA (auto-entrepreneur par exemple)
- L'exploitant agricole placé sous le régime du remboursement forfaitaire agricole
- L'assujetti qui réalise uniquement des opérations non déductibles de la TVA

Pour la fourniture et l'achat de **prestations de services** à des professionnels établis dans l'UE (sans condition de montant), il a l'obligation de demande l'attribution d'un numéro de TVA intracommunautaire (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R38712>) au SIE dont il dépend. Dans ce cas, il bénéficie toujours de la franchise en base de TVA.


Pour la **vente ou l'achat de marchandises** dans l'UE, il peut à tout moment demander un numéro de TVA intracommunautaire.

Attention, cette demande est obligatoire si le montant des acquisitions dépasse le seuil annuel de 10 000 €. Dans ce cas, les acquisitions intracommunautaires deviennent taxables en France.

Par ailleurs, le régime de la TVA engage l'entreprise à des obligations comptables et déclaratives.

Le vendeur doit obtenir le numéro d'identification à la TVA de l'acheteur pour pouvoir bénéficier de l'exonération de TVA sur les livraisons intracommunautaires. Ce numéro doit avoir été attribué à l'acheteur par un pays différent de celui d'où partent les achats.

Où s'adresser ?

- [Service des impôts des entreprises \(SIE\)](https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts)  (<https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts>)


### Vérification

Les entreprises ayant des relations commerciales avec des clients ou fournisseurs de l'UE peuvent vérifier la validité d'un numéro (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R14669>) de TVA intracommunautaire pour se prémunir contre les fraudes et escroqueries.

Avant la passation de commande ou avant le paiement d'un produit ou d'une prestation, il est recommandé de vérifier le numéro de TVA intracommunautaire qui figure obligatoirement sur les factures.

Si le numéro de TVA intracommunautaire du partenaire européen est « non valide », ce dernier doit fournir une attestation d'assujettissement délivrée par son administration fiscale. A défaut, il devra être facturé sous le régime de la TVA en France.

En cas d'erreur de numéro, il est nécessaire de faire une demande de rectification auprès du service des impôts dont dépend l'entreprise.

 **Attention** : il n'existe pas de base de données européenne permettant de trouver le numéro de TVA d'une entreprise à partir de son nom ou de sa raison sociale.

#### Textes de référence

- **Code général des impôts : article 256 bis** [↗](http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000023412236&cidTexte=LEGITEXT000006069577) (<http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000023412236&cidTexte=LEGITEXT000006069577>)  
*Exception pour les assujettis non redevables*
- **Code général des impôts : article 286 ter** [↗](http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006191658&cidTexte=LEGITEXT000006069577) (<http://legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006191658&cidTexte=LEGITEXT000006069577>)  
*Principe du numéro intracommunautaire*

#### Services en ligne et formulaires

- **Demande d'attribution d'un numéro de TVA intracommunautaire à un assujetti non redevable** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R38712>)  
Modèle de document
- **Validation d'un numéro de TVA intracommunautaire (VIES)** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R14669>)  
Téléservice